

## **Proposition d'atelier pour le Congrès de l'Institut du genre / septembre 2014**

Axe thématique : Genre, Famille, Parenté.

### ***La famille comme catégorie d'analyse : l'épreuve du genre***

Responsable de l'atelier : Anne Morvan

Intervenantes:

- **Gabrielle Radica**, Maître de conférence, Université de Picardie, département de philosophie.
- **Isabelle Krier**, Docteure en philosophie, professeure au lycée Voltaire, Orléans.
- **Anne Verjus**, Chercheure en histoire politique au CNRS, au laboratoire Triangle.
- **Anne Morvan**, Agrégée de philosophie au lycée Jacques Prévert, Taverny, membre du groupe Jean-Jacques Rousseau, UMR 5037, CERPHI.

#### **Argumentaire général:**

La famille a longtemps été considérée par la tradition philosophique comme la société la plus ancienne, comme une communauté naturelle, sphère domestique privée, à partir de laquelle – ou plutôt contre laquelle – se sont pensées et constituées la sphère politique et les exigences de justice sociale. La mise au jour de ce présupposé, notamment par plusieurs textes fondamentaux des *Women's* et *Genderstudies*, a permis d'ouvrir un domaine de réflexion fécond visant à s'interroger sur la famille comme objet philosophique à part entière. La famille peut dès lors apparaître comme un concept problématique, traversé de tensions et de contradictions, communauté complexe où se mêlent affects, liens, intérêts et rapports de pouvoir, que l'on peut penser selon des modes divers voire hétérogènes : faut-il ainsi privilégier l'élucidation de ce concept par le modèle du *care* ou selon les catégories de la justice (égalité, équité, etc.) ? Quel concept de genre mobilisons-nous dans notre compréhension et notre problématisation de la famille ?

Nous voudrions montrer lors de l'atelier que de tels questionnements ouvrent de nouveaux champs de recherche :

1. en problématisant de manière inédite les textes philosophiques,
2. en s'interrogeant sur la signification et l'usage de la catégorie famille dans les domaines philosophique, historique et juridique.

#### **Présentation des communications :**

##### **1. Isabelle Krier: Apologie et satire du despotisme familial chez Bodin et Montaigne.**

Cette communication souhaite confronter deux discours différents sur la famille, pourtant issus d'un même contexte historique : le plaidoyer de Bodin en faveur du pouvoir absolu du *paterfamilias*, présenté dans *Les Six livres de la République* et la critique sceptique du despotisme élaborée par Montaigne dans les *Essais*. Auteur d'une

œuvre volumineuse et multidimensionnelle, Jean Bodin (1529-1596), philosophe et juriste, apparaît comme l'un des penseurs fondamentaux de l'État moderne, souverain et profane et le défenseur de la monarchie absolue. Dans le prolongement d'Aristote, Bodin décrit la communauté politique comme une forme de macrocosme rassemblant plusieurs microcosmes ou familles. Le bon ordre dans la famille suppose l'établissement d'une organisation hiérarchique similaire à celle de l'État.

Sans aucun doute, Montaigne (1533-1592), lui aussi philosophe et magistrat, a eu accès à l'œuvre de Bodin. S'il évoque principalement *La Méthode de l'histoire*, il est fort probable qu'il ait eu une connaissance approfondie des idées politiques et économiques du juriste angevin.

Je proposerai ici une lecture plus précise du chapitre des *Essais* intitulé « De l'affection des pères aux enfants » (II, 8). Dans ce texte, Montaigne vilipende le despotisme qui s'exerce dans les foyers. Il critique avec virulence la manière dont s'exerce l'autorité maritale et paternelle et dont s'organise communément l'économie familiale : à savoir l'administration des biens et la circulation des rôles dans la maison. Le scepticisme moderne que défend Montaigne ouvre en contrepartie sur une éthique étonnamment actuelle qui valorise la jouissance de soi, le déstagement, l'alternance et le partage des responsabilités. J'essaierai de montrer aussi comment la subversion de la domination domestique trouve un écho dans « Sur des vers de Virgile » (III, 5) où une relative libération de la sexualité dans le mariage est admise.

## **2. Gabrielle Radica: La famille dans la philosophie politique classique et le jusnaturalisme.**

Alfred Dufour a montré dans ses travaux que les jusnaturalistes ont défendu très tôt l'idée d'une certaine égalité entre époux, ainsi qu'entre enfants. Leur façon de définir la famille par un accent sur les différents liens, souvent contractuels, de pouvoirs, d'obligations et de droits qui unissent ses membres est-elle particulièrement propice à l'identification et à la critique des relations de domination qui s'y jouent ? Pour y réfléchir, on pourra comparer la (ou les) méthode(s) jusnaturaliste (s) aux approches descriptives de la famille données par Montesquieu et Rousseau.

## **3. Anne Verjus: De la famille à la classe de sexe, de la différence à l'inégalité : le genre à l'épreuve de la famille.**

La famille est souvent présentée comme un lieu de production de plusieurs formes d'inégalités, dont les inégalités de genre. Depuis la Révolution, les lois l'ont constituée comme un espace spécifique, hors du droit commun, lieu de différences supposées naturelles. Depuis, même si la législation qui la régit (filialité, mariage et divorce, successions) a subi de fortes évolutions dans le sens d'une égalisation des droits des hommes et des femmes, elle continue d'être pointée du doigt comme le principal facteur des inégalités de genre présentes dans les espaces domestique, économique, politique.

Au-delà de cette apparence de continuité historique et sociologique, il existe pourtant une vraie rupture dans le rapport que la famille entretient avec le genre. On peut situer cette rupture dans la deuxième moitié du XIX<sup>ème</sup> siècle. Elle intervient au moment où la famille cesse d'être une catégorie pour penser le genre comme un lien

politique entre les hommes et les femmes. A la famille comme unité indivisible, solidaire, aux intérêts homogènes, succède peu à peu une famille vécue sur le mode de la « guerre des sexes », de l'antagonisme d'opinions politiques et religieuses entre les époux, appelant une autre répartition des droits et de l'autorité dans la cité. Hommes et femmes, à partir de cette rupture « épistémologique », cessent de se penser comme des époux et commencent à se définir socialement comme membres de deux « classes de sexe » : ils sortent du familial qui politiquement les reliait pour entrer dans une autre forme, celle de leur identité sexuelle distinctive. « L'idéologie des deux sexes », décrite par Thomas Laqueur, mais aussi le féminisme, naissent de cette prise de conscience en même temps qu'ils contribuent à la former et à la diffuser.

Cette communication reviendra sur ce qui différencie ces deux régimes de genre, l'un qui se rapporte à la famille comme catégorie de pensée, l'autre à la « classe de sexe », afin d'en dresser deux types idéaux des formes contemporaines de la différence et des inégalités de genre.

#### **4. Anne Morvan : Théories de la famille et inégalité des sexes : d'une philosophie du lien social à l'émergence de la science sociale.**

La législation révolutionnaire sur la famille suscite de très vives oppositions. Contre le mariage civil, fondé sur le contrat, et le divorce, apparaît un nouveau type de discours qui définit dans un même mouvement la société domestique et le système social comme un ensemble naturel et unique constitué naturellement de rapports de subordination et de hiérarchisation. On peut identifier dans ce début du XIX<sup>ème</sup> siècle un nouveau type de discours sur l'inégalité des hommes et des femmes : la subordination de ces dernières ne s'explique pas tant par leur « nature » que par la nécessaire logique de l'organisation familiale.

Il s'agirait donc pour cet atelier de repérer les mutations conceptuelles qui sous-tendent les discours sur l'inégalité pour la période 1750-1850. Nous voudrions montrer que le discours sur l'inégalité des hommes et des femmes se disjoint progressivement mais radicalement de toute détermination naturelle au profit d'une logique strictement sociale. Les premières théories de la société se sont développées en défendant une conception rigide et inamovible de la famille.

#### **Présentation des intervenantes :**

**ISABELLE KRIER** est docteure en philosophie et professeure de philosophie au lycée Voltaire d'Orléans La Source. Elle a codirigé au Maroc avec Jamal Eddine El Hani un ouvrage collectif : *Le Féminin en miroir entre Orient et Occident*, Paris, Campagne Première/Presses universitaires de France, 2005, introduction de Françoise Héritier. Elle a effectué en Egypte un doctorat de philosophie sur la différence des sexes dans le scepticisme de Montaigne sous la direction de Frédéric Brahami, université de Franche-Comté (soutenance 2008). Elle a publié plusieurs articles sur Montaigne et sur la question des femmes dans la philosophie française des XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles, parmi lesquels : « Examen sceptique de la gynécocratie », *Nouveau Bulletin de la société des amis de Montaigne* 2, 2<sup>e</sup> trimestre 2007, n°46; « Entre anathème et clémence : Bodin et Montaigne, deux juristes face à la sorcellerie », dans F. Chauvaud et L. Gaussoit (dir.), *La*

*haine. Histoire et actualité*, actes du colloque de l'université de Poitiers, 11-13 octobre 2007, Presses universitaires de Rennes (PUR), 2008 ; « Souvenirs sceptiques de Marie de Gournay dans " Égalité des hommes et des femmes " », *Clio*, n° 29, Presses universitaires du Mirail, 2009, « Critique sceptique de la rhétorique adressée aux dames par Montaigne », dans Cl. La Charité et Roxane Roy, *Femmes, rhétorique et éloquence sous l'Ancien Régime*, Publications de l'université de Saint-Etienne, 2012 et plus récemment, « Marie de Gournay, philosophe, pionnière du féminisme », colloque *Savantes femmes*, Orléans, 2012. Sa thèse est à paraître aux Editions Classique Garnier, coll. « Essais

**ANNE VERJUS** est chercheuse CNRS à Triangle, socio-historienne du politique. Elle travaille principalement sur la période révolutionnaire et la question de la citoyenneté des femmes ; et secondairement, sur les politiques, les pratiques et les revendications de parentalité à l'époque contemporaine. Elle s'apprête à soutenir une HDR sur *La citoyenneté politique au prisme du genre. Droits et représentation des individus entre famille et classe de sexe (XVIIIème-XXIème siècles)*. Ses principales publications sont : *Le cens de la famille. Les femmes et le vote, 1789-1848*, Paris, Belin, 2002 ; *Le bon mari. Une histoire politique des hommes et des femmes à l'époque révolutionnaire*, Paris, Fayard, 2010 ; Avec Denise Davidson, *Le roman conjugal. Chroniques de la vie familiale à l'époque de la Révolution et de l'Empire*, Seyssel, Champ Vallon, 2011.

**ANNE MORVAN** est professeure agrégée de philosophie et membre du groupe Jean-Jacques Rousseau (UMR 5037, Cerphi). Ses recherches portent d'une part sur les théories de la famille de Rousseau à Auguste Comte, d'autre part sur la question du genre dans la législation familiale du Code civil et dans la sociologie naissante de la fin du XVIIIème et le premier XIXème siècle. Elle est l'auteure de plusieurs articles, dont « Famille et science sociale (1750-1804) », Presses universitaires de Franche-Comté, 2008, « Théories de la famille, différence des sexes et émergence de la science sociale », in *Revisiter la Querelle des femmes, Discours sur l'égalité/inégalité des sexes, de 1750 aux lendemains de la Révolution*, dir. E. Viennot, Publications de l'Université de Saint-Etienne, 2012 ; « Pouvoir paternel et pouvoir politique : réfutation d'une analogie sophistique », consacré au commentaire du chap. V du *Manuscrit de Genève* de Rousseau (in *Manuscrit de Genève du Contrat social*, sous la dir. De B. Bachofen, B. Bernardi et G. Olivo, Vrin, 2012) ; « Carole Pateman : *The Sexual Contract*, une lecture féministe des théories du pacte social », in *L'homme présumé*, sous la dir. de R. Chappé et P. Crétois, Presses universitaires d'Aix-Marseille, 2013.

**GABRIELLE RADICA** est maître de conférence à l'université de Picardie dans le département de philosophie. Elle est l'auteure de nombreux ouvrages et articles. Ses dernières publications sont : « Comment les philosophes politiques classiques pensent-ils le soin aux enfants ? Sur Hobbes, Locke et Rousseau », in *Le multinaturalisme, Mélanges à Catherine Larrère*, Florence Burgat et Vanessa Nurockeds., Paris, éditions Wildproject, 2013, p. 147-160 ; « Amour des lois et amour de soi chez Rousseau », *Jus politicum* 10, juillet 2013, « La volonté générale », *Revue internationale de droit politique*, en ligne: <http://www.juspoliticum.com/Amour-des-lois-et-amour-de->

[soi.html](#), ainsi qu'un ouvrage consacré à la philosophie de la famille : *Textes-clés de Philosophie de la famille*, Paris, Vrin, 2013.